Mairie
de
ROLLEVILLE

GARDERIE PERISCOLAIRE DE ROLLEVILLE

Année scolaire 2023 / 2024

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le dossier d'inscription à la garderie périscolaire.

Pour une prise en compte de votre demande, merci de bien vouloir adresser au secrétariat de Mairie les documents suivants :

- La demande d'inscription complétée et signée.
- L'accusé de réception du règlement de la garderie.
- Si vous souhaitez bénéficier du prélèvement automatique, merci de fournir un RIB et l'autorisation de prélèvement. (à ne pas fournir si vous avez déjà donné ces documents l'année dernière).

Le prix de la garderie sera de 1,30 € la demi-heure pour l'année 2023-2024.

Tous ces documents sont à remettre en MAIRIE avant le 15 août 2023.

Merci d'avance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le régisseur de garderie,

Patricia CATELAIN

MAIRIE DE ROLLEVILLE (Seine-Maritime)

Mairie
de
ROLLEVILLE

DEMANDE D'INSCRIPTION
GARDERIE PERISCOLAIRE

Année scolaire 2023 / 2024

Cadre réservé à l'administration

ETAT CIVIL DE L'ENFANT :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Classe fréquentée : _____

PERIODE SOUHAITEE :

	MATIN		APRES-MIDI
LUNDI	☐ 7h30 - 8h20 ☐ 8h00 - 8h20		☐ 16h30 - 17h00 ☐ 16h30 - 17h30 ☐ 16h30 - 18h00 ☐ 16h30 - 18h15
MARDI	☐ 7h30 - 8h20 ☐ 8h00 - 8h20		☐ 16h30 - 17h00 ☐ 16h30 - 17h30 ☐ 16h30 - 18h00 ☐ 16h30 - 18h15
JEUDI	☐ 7h30 - 8h20 ☐ 8h00 - 8h20		☐ 16h30 - 17h00 ☐ 16h30 - 17h30 ☐ 16h30 - 18h00 ☐ 16h30 - 18h15
VENDREDI	☐ 7h30 - 8h20 ☐ 8h00 - 8h20		☐ 16h30 - 17h00 ☐ 16h30 - 17h30 ☐ 16h30 - 18h00 ☐ 16h30 - 18h15

⇨

ETAT CIVIL DU PERE :

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____ Numéro de portable : _____
Numéro de travail : _____
Courriel obligatoire : _____

ETAT CIVIL DE LA MERE :

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____ Numéro de portable : _____
Numéro de travail : _____
Courriel obligatoire : _____

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT :

NOM : _____ PRENOM : _____ Téléphone fixe : _____
Téléphone portable : _____
NOM : _____ PRENOM : _____ Téléphone fixe : _____
Téléphone portable : _____
NOM : _____ PRENOM : _____ Téléphone fixe : _____
Téléphone portable : _____

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné (e) .....
autorise mon enfant .....
à quitter la garderie périscolaire **non accompagné d'un adulte,**

- ☐ à titre permanent, durant l'année scolaire 2023 - 2024 :
- ☐ 17h00 ☐ 17h30 ☐ 18h00 ☐ 18h15
- ☐ à jour fixe :
- ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi
- ☐ à titre exceptionnel avec une autorisation écrite obligatoire à chaque demande.

Une fois la porte de la garderie franchie, la responsabilité de la commune n'est plus engagée.

⇨

DROIT A L'IMAGE :

☐ **J'autorise** la Commune de Rolleville à photographier mon enfant lors du temps d'accueil périscolaire. Ces photos pourront être utilisées dans tous les supports de la Commune (Bulletin municipal, site internet...)

☐ **Je n'autorise pas** la Commune de Rolleville à photographier mon enfant.

VALIDITE DU DOSSIER :

Votre demande est valable uniquement pendant l'année scolaire en cours.
Date :
Signature du père : Signature de la mère :

DOSSIER A ADRESSER A :

Mairie de Rolleville
A l'attention de Madame CATELAIN Patricia
19 Rue Abbé Maze
76133 ROLLEVILLE

tél : 02.35.55.80.93
courriel : mairie@rolleville.net

GARDERIE PERISCOLAIRE
REGLEMENT

La garderie périscolaire sera assurée dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023/2024 pour les enfants scolarisés à ROLLEVILLE.
Les inscriptions seront reçues au secrétariat de mairie dès à présent jusqu'au 15 août 2023.

HORAIRES D'ACCUEIL ET TARIFS :

Matin – du lundi au vendredi :

Arrivée entre : 7h30 8h00 8h20

7h30 – 8h20	2,60 €
8h00 – 8h20	1,30 €

Secrétariat de Mairie
(horaires d'ouverture au public)
17h-19h00 lundi & vendredi
9h-12h mardi, jeudi & vendredi
Tél. 02.35.55.80.93
Mail : mairie@rolleville.net

Garderie :
Tél. répondeur : 02.35.30.56.63

Après-midi – du lundi au vendredi

Départ entre : 16h30 17h00 17h30 18h00 18h15

16h30 – 17h00	1,30 €
16h30 – 17h30	2,60 €
16h30 – 18h00	3,90 €
16h30 – 18h15	5,20 €

Toute demi-heure entamée est due.

INSCRIPTION (à faire à la Mairie par tous moyens : tél. mail) :

Horaires réguliers toute l'année : inscriptions à faire en mairie en début d'année scolaire.

Horaires irréguliers : inscriptions en Mairie à faire le jeudi soir de la semaine précédente au plus tard.

Inscription hors délai ou non-inscription et sous réserve de place : 5 € la ½ heure

Désinscription : à faire en Mairie jusqu'au jeudi soir de la semaine précédente sinon la garderie sera facturée.
Lorsque l'enseignant(e) de votre enfant vous informe qu'il/elle est en grève ou absent(e), la démarche est la suivante :

- Annuler le service de garderie du matin et/ou du soir au plus tard la veille avant 10h par téléphone ou mail. Dans le cas contraire, le service sera facturé.

En cas de maladie, merci de prévenir ***la Mairie et la garderie*** le jour même de l'absence.
Toute absence non signalée (à la Mairie) sera facturée.

Tous les enfants susceptibles de venir à la garderie doivent être préalablement inscrits à la Mairie.

Goûters :

Nous vous rappelons que nous ne fournissons pas de goûter. Merci de donner chaque jour à votre enfant des gâteaux secs en sachet individuel qu'il aura avec lui dans un petit sac ou dans son cartable (la garderie ne stockera plus aucun goûter). Pour la présence exceptionnelle de l'enfant, aucun goûter ne sera donné ou partagé pour éviter tout problème d'intolérance alimentaire.

Modalités du règlement :

Les factures sont établies au mois, transmises aux familles et payables à la mairie à la date indiquée sur la facture. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de la REGIE CANTINE GARDERIE DE ROLLEVILLE, espèces ou prélèvement bancaire.
Information : pour les enfants de moins de 6 ans, le montant des frais de garderie est déductible des impôts.

Défaut de règlement :

Toute facture non réglée dans les délais impartis sera suivie d'un premier rappel. Si à l'issue de ce rappel, aucun règlement n'est effectué, celui-ci sera géré par le trésorier municipal à la perception de Montivilliers.

Règlement intérieur de la garderie périscolaire :

- La responsabilité de la Municipalité est engagée dès que l'enfant franchit la porte de la garderie ce qui n'est pas le cas s'il reste sur le cheminement extérieur et les parvis.
- Les règles relatives à l'école s'appliquent également à la garderie périscolaire (comportement, discipline, respect, politesse...). Dans l'éventualité où ces consignes ne seraient pas respectées, la municipalité de Rolleville se réserve le droit de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des actes. Mise en place d'un permis de bonne conduite : ce permis est constitué de 4 points :
    - 1er point perdu : avertissement verbal ;
    - 2ème point perdu : avertissement écrit transmis aux parents ;
    - 3ème point perdu : exclusion de l'enfant de la garderie une journée et convocation des parents ;
    - 4ème et dernier point perdu : Convocation des parents en Mairie et exclusion de l'enfant de la garderie une semaine minimum.
- Les médicaments sont interdits dans l'enceinte scolaire (sauf protocole spécifique : PAI).
- On laisse la possibilité aux enfants de repartir seuls avec l'autorisation écrite des parents.

Téléphones portables et autres appareils numériques :

L'utilisation des téléphones portables et autres appareils numériques est interdite à la garderie du matin et du soir.

Rolleville, le 15/06/2023

Le Maire,

MAIRIE DE ROLLEVILLE (Seine-Maritime)

Coupon à retourner impérativement à la mairie.

✂----------

Je, soussigné(e), M..... responsable de l'élève .....
classe..... déclare avoir pris connaissance du règlement de la garderie périscolaire et en accepte les conditions.

À Rolleville, le

Signature

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (AUTORISATION DE PRELEVEMENT)

Référence unique du mandat :

Type de contrat : REGIE CANTINE GARDERIE DE ROLLEVILLE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune de Rolleville à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de ROLLEVILLE.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 66 ZZZ 616227

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
Paiement ponctuel Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de Rolleville. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Rolleville.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.